

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-47

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Convention d'adhésion à la Mission Locale de L'Orléanais via le CILS

La Mission Locale de l'Orléanais (MLO) est une association au service de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans révolus du bassin d'emploi d'Orléans. Elle leur propose des prestations d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour faciliter leur accès à l'emploi et aux dispositifs d'orientation, de formation de logement...

Sur le territoire de la CCPS, l'action de la MLO se concrétise par un partenariat avec le CILS, désigné comme relais Jeunes MLO, que la Communauté de communes subventionne. Le CILS assure la fonction de relais MLO grâce au personnel qu'elle emploie. La MLO fournit de son côté un appui et des conseils personnalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec la Mission Locale de l'Orléanais, et AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Le Président
Jean-Paul ROCHE
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-48

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Désignation des représentants auprès de la CLI de la centrale nucléaire de Saint-Laurent des Eaux

Les Commissions Locales d'Information (CLI) auprès des installations nucléaires de base (INB) sont chargées d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site de Saint-Laurent.

Il est prévu la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant par la Communauté de Communes lorsque les communes de celle-ci sont situées au-delà du périmètre des 10 kms.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE des représentants auprès de la CLI :

- 1 représentant titulaire : M. Thierry ZION (Jouy le Potier)
- 1 un représentant suppléant : Mme Nicole BOILEAU (La Ferté Saint-Aubin)

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT
Le Président,
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-49

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Remplacement de Fabien AILLOT à la commission finances suite à sa démission du conseil municipal de Sennely

Suite à la démission de M. Fabien Aillot du Conseil Municipal de Sennely, il convient de le remplacer dans la commission « Finances » dans laquelle il siégeait.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉSIGNE pour la commission « Finances » : M. Jean-Jacques BOUQUIN

Le Président,

Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 05/07/2021

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-50

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption du compte de gestion 2020 du budget principal

Vu le compte de gestion 2020 du budget principal, établi par le Comptable public,

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2020 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants, et donne quitus au comptable public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	353 365,18		289 143,86	642 509,04
Fonctionnement	1 559 614,18	759 614,18	916 566,70	1 716 566,70
TOTAL	1 912 979,36	759 614,18	1 205 710,56	2 559 075,74

Signé par Jean-Paul ROCHE
Date : 06/07/2021

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-51

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27
Présents : 20
Votants : 25

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Hervé NIEUVIARTS, 2^{ème} Vice-Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUMIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUMIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENTS EXCUSES : M. Didier BRAULT, M. Jean-Paul ROCHE

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption du compte administratif 2020 du budget principal

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 22 juin 2021 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2020 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	3 084 978,36	869 128,06	289 143,86
Recettes d'investissement	3 084 978,36	1 158 271,92	
Dépenses de fonctionnement	9 903 570,28	8 248 157,64	16 566,70
Recettes de fonctionnement	9 903 570,28	8 248 157,64	

Signé par Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-52

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Affectation du résultat 2020 du budget principal

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de l'exercice 2020 du budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 716 566,70 €
 - Proposition d'affectation en recettes au compte 1068 de la section d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 700 000,00 € ;
 - Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 1 016 566,70€.
- L'excédent d'investissement de 642 509,04 € est repris en recettes au compte 001 «Résultat d'investissement reporté».

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT
Le Président
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-53

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Vote du budget supplémentaire 2021 : budget principal

Vu l'avis de la commission Finances en date du 22 juin 2021

Vu la délibération n° 2020-07-168 relative à l'adoption du budget primitif 2021 conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses fonctionnement :	8 489 049 €	Recettes fonctionnement :	8 489 049 €
Dépenses investissement :	1 785 889 €	Recettes investissement :	1 785 889 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire 2021 du budget principal de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20210630-2021_04_53-DE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	1 454 108,00 €	118 072,00 €	1 572 180,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	1 363 803,00 €	18 861,00 €	1 382 664,00 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	2 814 348,00 €		2 814 348,00 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	2 027 917,00 €	73 866,00 €	2 101 783,00 €
Chapitre 66 Charges financières	91 633,00 €		91 633,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	520,00 €	7 500,00 €	8 020,00 €
Total Dépenses Réelles	7 862 329,00 €	218 299,00 €	8 080 628,00 €
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	449 081,00 €	1 176 222,70 €	1 625 303,70 €
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	117 639,00 €	531,00 €	178 170,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	8 489 049,00 €	1 395 052,70 €	9 884 101,70 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
Chapitre 013 Atténuations de charges	1 500,00 €		1 500,00 €
Chapitre 70 Ventes Produits	615 217,00 €	20 000,00 €	635 217,00 €
Chapitre 73 Impôts et Taxes	6 747 189,00 €	- 39 581,00 €	6 707 608,00 €
Chapitre 74 Dotations et Subventions	1 105 598,00 €	398 047,00 €	1 503 645,00 €
Chapitre 75 Autres produits	3 001,00 €		3 001,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	15 000,00 €		15 000,00 €
Total Recettes Réelles	8 487 505,00 €	378 466,00 €	8 865 971,00 €
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts			
002 Résultat de l'exercice N-1		1 016 566,70 €	1 016 566,70 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	8 489 049,00 €	1 395 032,70 €	9 884 101,70 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	RAR	BS 2021	TOTAL
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	291 000,00 €			291 000,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	251 820,00 €	45 807,25 €		297 627,25 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	470 000,00 €	253 341,60 €	100 000,00 €	823 341,60 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	739 650,00 €	121 690,93 €	1 748 221,70 €	2 609 562,63 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours				
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	31 875,00 €			31 875,00 €
Total Dépenses Réelles	1 784 345,00 €	420 839,78 €	1 848 221,70 €	4 053 406,48 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	1 544,00 €		20,00 €	1 564,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 785 889,00 €	420 839,78 €	1 848 241,70 €	4 054 970,48 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	RAR	BS 2021	TOTAL
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	50 000,00 €	18 059,00 €		68 059,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			700 000,00 €	700 000,00 €
Chapitre 13 Subv. d'investissement	308 544,00 €	82 084,74 €	400 300,00 €	790 928,74 €
Chapitre 16 Dette			-750 625,00 €	
Total Recettes Réelles	1 159 169,00 €	100 143,74 €	349 675,00 €	1 608 987,74 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	177 639,00 €		531,00 €	178 170,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	449 081,00 €		1 176 222,70 €	1 625 330,70 €
Résultat N-1			642 509,04 €	642 509,04 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 175 899,00 €	100 143,74 €	2 168 937,74 €	4 054 970,48 €

Le Président,
 Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE
 Date : 05/07/2021
 Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-54

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreaux-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption du compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Vu le compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE Chavannerie II, établi par le Comptable public,

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2020 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants, et donne quitus au comptable Public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	53 118,83			53 118,83
Fonctionnement	1 377,31			1 377,31
TOTAL	54 496,14			54 496,14

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT
Le Président
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-55

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Hervé NIEUVIARTS, 2^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabriëlle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENTS M. Didier BRAULT, M. Jean-Paul ROCHE

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption du compte administratif 2020 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du Mai 2021 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2020 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2020 qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	418 245,14	302 028,53	0,00
Recettes d'investissement	418 245,14	302 028,53	
Dépenses de fonctionnement	382 226,31	302 028,53	0,00
Recettes de fonctionnement	382 226,31	302 028,53	

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2020.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT
Le Président
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-56

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Affectation du résultat 2020 du budget annexe ZAE Chavannerie II

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2020 du budget annexe ZAE Chavannerie II comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 377,31 €
 - Repris en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de 53 118,83 € est capitalisé en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

Le Président,

Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 05/07/2021

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-57

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Vote du budget supplémentaire 2021 : budget annexe ZAE Chavannerie II

Vu l'avis de la commission Finances en date du 22 juin 2021,

Vu la délibération n° 2020-07-169 relative à l'adoption du budget primitif 2021 conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses fonctionnement :	422 849,00 €	Recettes fonctionnement :	422 849,00 €
Dépenses investissement :	414 799,00 €	Recettes investissement :	414 799,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire 2021 du budget annexe ZAE Chavannerie II de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le



ID : 045-200005932-20210630-2021_04_57-DE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	8 000,00 €	1 427,31 €	9 427,31 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	50,00 €		50,00 €
7023 virement à la section d'investissement	112 770,00 €	- 112 720,00 €	50,00 €
042 Opération d'ordre entre sections	302 029,00 €	-	302 029,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	422 849,00 €	- 111 292,69 €	311 556,31 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
Chapitre 70 Ventes Produits	120 770,00 €	-25 770,00 €	95 000,00 €
Chapitre 75 Autres produits	50,00 €		50,00 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre	302 029,00 €	-86 900,00 €	215 129,00 €
Chapitre 002 Résultat N-1		1 377,31 €	1 377,31 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	422 849,00 €	-111 292,69 €	311 556,31 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
Chap 16 Remboursement d'emprunt	50 000,00 €	27 298,83 €	77 298,83 €
Chap 21 Immobilisations corporelles	62 770,00 €		62 770,00 €
Chap 040 Opération d'ordre	302 029,00 €	- 86 900,00 €	215 129,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	414 799,00 €	-59 601,17 €	355 197,83 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
021 Virement section fonctionnement	112 770,00 €	-112 720,00 €	50,00 €
Chapitre 040 Opération d'ordre	302 029,00 €		302 029,00 €
001 Résultat n-1		53 118,83 €	53 118,83 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	414 799,00 €	59 601,17 €	355 197,83 €

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-58

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption du compte de gestion 2020 du budget annexe Prestations de service

Vu le compte de gestion 2020 du budget annexe Prestations de service, établi par le Comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2020 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget annexe Prestations de service pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants, et donne quitus au Comptable public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	38 226,46		15 946,00	54 172,46
TOTAL	38 226,46		15 946,00	54 172,46

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT
Le Président
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-59

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27
Présents : 20
Votants : 25

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Hervé NIEUVIARTS, 2^{ème} Vice-Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENTS : M. Didier BRAULT, M. Jean-Paul ROCHE

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption du compte administratif 2020 du budget annexe Prestations de service

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.
Vu l'avis de la commission des finances en date du 22 juin 2021 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2020 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe Prestations de service pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement			
Recettes d'investissement			
Dépenses de fonctionnement	73 226,46	0,00	946,00
Recettes de fonctionnement	73 226,46		

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2020.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT
Le Président,
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-60

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Affectation du résultat 2020 du budget annexe Prestations de service

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2020 du budget Prestations de services comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 54 172,46 €
Proposition d'affectation provisoire en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté » 54 172,46 €.
- Le résultat de la section d'investissement étant égal à 0,00 €, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation.

Le Président,

Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 05/07/2021

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-61

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Vote du budget supplémentaire 2021 : budget annexe Prestations de service

Vu l'avis de la commission Finances en date du 2021,

Vu la délibération n° 2020-07-170 relative à l'adoption du budget primitif 2020 conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses fonctionnement :	17 500,00 €	Recettes fonctionnement :	17 500,00 €
Dépenses investissement :	€	Recettes investissement :	€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire 2021 du budget annexe Prestations de service de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général		54 172,46 €	54 172,46 €
Chapitre 012 Dépenses de personnel	17 500,00 €		17 500,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	17 500,00 €	54 172,46 €	71 672,46 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
Chapitre 70 Ventes Produits	17 500,00 €		17 500,00 €
Chapitre 002 Résultat N-1			54 172,46 €

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT
Le Président,
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-62

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption du compte de gestion 2020 du budget annexe SPANC

Vu le compte de gestion 2020 du budget annexe SPANC, établi par le Comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2020 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget annexe budget annexe du SPANC pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants, et donne quitus au Comptable public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	146,67		1 173,09	1 319,76
Fonctionnement	48 462,85		-425,92	48 036,93
TOTAL	48 609,52		747,17	49 356,69

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-63

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Hervé NIEUVIARTS, 2^{ème} Vice-Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUMIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUMIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENTS : M. Didier BRAULT, M. Jean-Paul ROCHE

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption du compte administratif 2020 du budget annexe SPANC

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 22 juin 2021 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2020 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	43 755,52	1 992,41	1 173,09
Recettes d'investissement	43 755,52	3 165,50	
Dépenses de fonctionnement	106 531,85	56 575,68	-425,92
Recettes de fonctionnement	106 531,85	56 149,76	

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2020.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 05/07/2021

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT
Le Président
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-64

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Affectation du résultat 2020 du budget annexe SPANC

L'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats 2020 du budget annexe SPANC comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 49 356,69 €
 - Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté » de 49 356,69 €.
- Section d'investissement :
 - L'excédent d'investissement de 1 319,76 € est repris en recettes au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE
Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-65

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstrean-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Vote du budget supplémentaire 2021 : budget annexe du SPANC

Vu l'avis de la commission Finances en date du 2021,

Vu la délibération n° 2019-07-117 relative à l'adoption du budget primitif 2021 conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses fonctionnement :	56 492 €	Recettes fonctionnement :	56 492 €
Dépenses investissement :	3 787 €	Recettes investissement :	3 787 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire 2021 du budget annexe du SPANC de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le



ID : 045-200005932-20210630-2021_04_65-DE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	11 114,00 €	7 600,00 €	18 714,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	41 581,00 €		41 581,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	10,00 €	1 500,00 €	1 510,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	780,00 €	1 000,00 €	1 780,00 €
023 virement à la section d'investissement		37 936,93 €	
042 Opération d'ordre entre sections	3 787,00 €	-	3 787,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	52 272,00 €	48 036,93 €	105 308,93 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
Chapitre 70 Ventes Produits	57 272,00 €		
Chapitre 002 Résultat N-1		48 036,93 €	
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	57 272,00 €	48 036,93 €	105 308,93 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	3 787,00 €	39 256,69 €	43 043,69 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert		-	
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	3 787,00 €	39 256,69 €	43 043,69 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	BS 2021	TOTAL
021 Virement de la section de fonctionnement		37 936,93 €	37 936,93 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	3 787,00 €		3 787,00 €
001 Résultat n-1		1 319,76 €	1 319,76 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	3 787,00 €	39 256,69 €	43 043,69 €

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-66

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Décision modificative n°1- 2021 : budget annexe du tourisme

Vu l'avis de la commission Finances en date du 22 juin 2021,

Vu la délibération n° 2020-07-172 -relative à l'adoption du budget primitif 2021 conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses fonctionnement :	113 036,00 €	Recettes fonctionnement :	113 036,00 €
Dépenses investissement :	155 000,00 €	Recettes investissement :	155 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative du budget annexe du tourisme de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le



ID : 045-200005932-20210630-2021_04_66-DE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	DM 2021	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	22 750,00 €	8 333,00 €	31 083,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	80 186,00 €		80 186,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	5 100,00 €	10,00 €	5 110,00 €
023 virement à la section d'investissement	5 000,00 €		5 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	113 036,00 €	8 343,00 €	121 379,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	DM 2021	TOTAL
Chapitre 70 Ventes Produits	1 500,00 €		
Chapitre 73 Impôts et taxes	50 000,00 €	8 343,00 €	
Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	61 536,00 €		
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	113 036,00 €	8 343,00 €	121 379,00 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	DM 2021	TOTAL
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	155 000,00 €	€	155 000,00 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert		-	
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	155 000,00 €	0,00 €	155 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	DM 2021	TOTAL
Chapitre 13 Subventions d'investissement reçues	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
021 Virement de la section d'investissement	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	155 000,00 €	0,00 €	155 000,00 €

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-67

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Attribution d'un Fonds de concours complémentaire à la commune de La Ferté Saint-Aubin

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la délibération n°2021-01-19 du conseil communautaire du 30 Mars 2021 attribuant un fonds de concours de 115 000 € pour l'acquisition foncière « Touzé »,

Considérant que la Communauté de communes a souhaité augmenter le montant consacré aux fonds de concours en 2021 de 300 000 à 400 000 €, en accord avec les Maires du territoire, et en lien avec la décision prise de consacrer les financements liés au volet II départemental aux projets de la CCPS,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution dudit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le



ID : 045-200005932-20210630-2021_04_67-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ATTRIBUE un fonds de concours complémentaire de 38 333 € à la commune de la Ferté Saint-Aubin en vue de participer au financement de l'acquisition foncière « Touzé » correspondant à un montant global de 153 333 € soit 42,32 %.

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne, ou son représentant, à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

**Le Président,
Jean-Paul ROCHE**

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-68

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Attribution d'un Fonds de concours complémentaire à la commune de Jouy le Potier

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la délibération n°2020-04-123 du conseil communautaire du 6 octobre 2020 attribuant un fonds de concours de 15 000 € pour la mise aux normes du skate park,

Considérant que la Communauté de communes a souhaité augmenter le montant consacré aux fonds de concours en 2021 de 300 000 à 400 000 €, en accord avec les Maires du territoire, et en lien avec la décision prise de consacrer les financements liés au volet II départemental aux projets de la CCPS,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution dudit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

 SLO

ID : 045-200005932-20210630-2021_04_68-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ATTRIBUE un fonds de concours complémentaire de 10 000 € à la commune de la Jouy le Potier en vue de participer au financement de la mise aux normes du skate park correspondant à un montant global de 25 000 € soit 40,06 %.

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne, ou son représentant, à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

**Le Président,
Jean-Paul ROCHE**

**Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-69

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Remboursement des frais de télécommunication à l'association d'animation touristique des Portes de Sologne

A la suite des difficultés rencontrées dans le changement de titulaire du contrat de téléphonie et d'internet avec la société SFR, des sommes ont été prélevées à tort sur le compte de l'association d'animation touristique des Portes de Sologne, en début d'année 2021. Il convient donc de régulariser ces dépenses auprès de l'association.

Le montant à rembourser s'élève à 160,01 € et correspond au montant des factures de janvier (48,65 €), février (44,95 €) et mars (67,01 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PROCEDE au remboursement d'un montant de 160,01 € relatif aux factures prélevées à tort pour la période de janvier à mars 2021 auprès de l'association d'animation touristique des Portes de Sologne.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE
Signé par: Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-70

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption des tarifs de la restauration rapide au CUBE

Pour la période estivale au Cube, il est prévu l'ouverture d'une restauration rapide, qui sera gérée directement par la Communauté de communes, à l'aide de saisonniers.

Considérant la nécessité de compléter la grille tarifaire du Cube en de la vente de boissons, glaces et friandises,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte les nouveaux tarifs du Cube en vue de la vente de boissons, glaces et friandises applicables, comme suit :

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le



ID : 045-200005932-20210630-2021_04_70-DE

Fournitures proposées à la vente	Tarifs TTC
Glaces catégorie 1 (bâtonnets glacés)	2,80 €
Glaces catégorie 2 (cornets + glaces pop up)	2,50 €
Glaces catégorie 3 (glaces à l'eau)	2,00 €
Glaces catégorie 4 (glaces pop up à l'eau)	1,00 €
Paquet friandises	0,50 €
Paquet chips	0,50 €
Eau	0,50 €
Boissons 33 cl	1,00 €
Boissons 50 cl	1,50 €

**Le Président,
Jean-Paul ROCHE**

**Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-71

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Attribution d'un Fonds de concours complémentaire à la commune de Marcilly en Villette

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la délibération n°2021-01-17 du conseil communautaire du 30 Mars 2021 attribuant un fonds de concours de 38 000 € pour les travaux d'enfouissement de réseaux des rues du 11 Novembre, du 8 Mai, Désiré Pothier et route de Sennely

Considérant que la Communauté de communes a souhaité augmenter le montant consacré aux fonds de concours en 2021 de 300 000 à 400 000 €, en accord avec les Maires du territoire, et en lien avec la décision prise de consacrer les financements liés au volet II départemental aux projets de la CCPS,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le



ID : 045-200005932-20210630-2021_04_71-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ATTRIBUE un fonds de concours complémentaire de 12 667 € à la commune de Marcilly en Vilette en vue de participer au financement des travaux d'enfouissement de réseaux des rues du 11 Novembre, du 8 Mai, Désiré Pothier et route de Sennely (309 842 € HT) correspondant à un montant total de 50 667 € soit 16,35 %.

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-72

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUMIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUMIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) des Portes de Sologne

Dans le prolongement des démarches actuellement engagées pour le contrat de plan Etat - Région Centre-Val-de-Loire (2021-2027) et pour l'accord régional de relance sur la période 2021-2022, le Gouvernement souhaite que des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) soient institués, à l'échelle infra-départementale, d'ici le 30 juin 2021.

Les CRTE constitueront le document support des engagements de l'État pour l'accompagnement des collectivités dans leurs projets de territoire jusqu'en 2027. La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constitueront les axes transversaux de ces contrats.

Dans une logique de simplification, ces CRTE auront vocation à intégrer progressivement l'ensemble des dispositifs contractuels signés avec l'État, en cours ou à venir, au sein d'un périmètre de référence : (Action cœur de ville, contrats de ruralité, Petites Villes de Demain, France Services, aménagement numérique, contrats de transition écologique...).

Ils constitueront ainsi, à l'échelle infra-départementale, le volet territorial du contrat de plan Etat - Région dans une logique de guichet unique. A plus court terme, ces contrats seront également un vecteur de la relance puisqu'ils auront vocation à décliner les engagements formalisés dans l'accord régional de relance.

La Communauté de Communes des Portes de Sologne pilote ce dispositif pour le compte de ses communes membres et assurera le lien avec les services de l'Etat pour un suivi et une mise en œuvre efficace du présent dispositif. Un comité de pilotage se réunira au tant que de besoin et en amont du comité des financeurs.

Les orientations du CRTE ont été présentées lors du comité des financeurs du 8 juin 2021, et ont recueilli l'adhésion des participants. Une convention doit désormais être signée sur cette base.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de territoire inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) des Portes de Sologne

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le CRTE ainsi que l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

**Le Président,
Jean-Paul ROCHE**

**Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-73

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

également convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Plan Local d'Urbanisme d'Orléans Métropole : réponse en tant que Personne Publique Associée

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 et suivants, L.132-7 et suivants et L.153-11 et suivants,

Vu la délibération portant bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) Métropolitain en date du 29 avril 2021,

Vu le projet de PLU reçu le 12 mai 2021,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire réunie le 28 juin 2021,

La métropole d'Orléans a engagé l'élaboration de son premier plan local d'urbanisme intercommunal le 10 juillet 2017. Elle a, à la suite, approuvé son SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) lors du conseil Métropolitain réuni le 28 mai 2019.

La collectivité salue le travail complet et extrêmement important compilé dans ce dossier. Globalement, pour ce qui concerne les enjeux identifiés dans ce PLU, et pouvant avoir un impact sur le territoire de la CC des Portes de Sologne, on notera une convergence de volonté de développer économiquement le Sud du territoire métropolitain, tout en préservant sa qualité paysagère. Ainsi, le PLU prévoit que le site ex-Hitachi et l'espace boisé situé au nord du terrain des gens du voyage sur la commune de St Cyr en val, soient classés en zone UAE1. Il s'agit d'une zone destinée à regrouper les activités économiques non spécialisées du territoire métropolitain et pouvant coexister au sein d'espaces partagés. Elle regroupe ainsi les activités commerciales, artisanales, de bureau, le plus souvent de taille relativement restreinte. Ces deux zones UAE1 sont en outre identifiées comme des secteurs de constructibilité limitée, dans l'attente d'un projet d'aménagement futur.

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20210630-2021_04_73-DE

Par ailleurs, le développement des fonctions économiques stratégiques de la Métropole est réparti entre sites en renouvellement urbain de zones d'activités économiques existantes et sites en développement de nouveaux secteurs d'activités dans les principaux pôles économiques de la Métropole. Ainsi une OAP (Opération d'Aménagement Programmée) est notamment créée en vue de l'extension du parc d'activités économiques de la Saussaye. La programmation y prévoit la mise à disposition de 50 à 70 hectares de terrains cessibles.

Enfin, le PLU identifie à Saint Cyr-en-Val un zonage N ENR sur deux secteurs, l'un inscrit en OAP dédiée à un parc photovoltaïque et un second au nord du chemin dit de St Cyr à Ardon. Ce zonage s'inscrit dans les objectifs de développement des énergies renouvelables. Le site de Saint Cyr-en-Val a une superficie de 38,4 ha. Il accueillera à terme 56.000 panneaux photovoltaïques couvrant près de 14 ha de surface et environ 13 ha d'emprise au sol. Les bâtiments techniques pourront représenter, d'après l'OAP, au maximum 400 m². C'est là aussi un projet concordant avec la volonté de développement économique durable de la CC des Portes de Sologne.

En parallèle, le PLU identifie le sud du territoire de la Métropole en zone de transition entre la Sologne et un tissu urbain dense. Le PLU s'attache ainsi à intégrer la nature dans la ville, à prendre en compte les caractéristiques particulières de chaque site au point de vue écologique et paysagère. Il a notamment identifié des réservoirs de la sous-trame boisée ou des corridors écologiques. L'ensemble de ces réservoirs de biodiversité et corridors les connectant sont à préserver, en particulier des pressions urbaines qui tendent à morceler les continuités vertes et à consommer des parcelles boisées, réduisant du même coup la biodiversité qu'elles accueillent. Le PLU délimite notamment une OAP Paysage « la lisière habitée de la forêt de Sologne », englobant toute la partie sud du territoire métropolitain. Elle prescrit par exemple de planter les abords de la RD 2020, de maintenir la trame arborée dense ou de créer des accès à la Sologne en lien avec des modes doux. Ces objectifs rejoignent ceux de la CC des Portes de Sologne. La CCPS s'attachera à prendre en considération ces éléments dans son PLUi à venir dans un souci de coordination. De même, la collectivité veillera à assurer la continuité des zonages agricoles (A) et naturels (N) dans son document de planification.

Toutefois, les objectifs de développement économique et de préservation du paysage, de la trame verte et de la biodiversité, conduisent à notre sens à des contradictions.

Ainsi, le Site Hitachi et l'espace boisé situé au nord du terrain des gens du voyage sur la commune de St Cyr en val appartiennent à la catégorie des réservoirs de biodiversité des milieux boisés et sont identifiés comme « monuments forestiers ». L'identification monument forestier, au sein de la trame verte identifiée semblent incompatibles avec le zonage UAE1. Or, il nous paraît que ce site est plus favorable à un développement économique maîtrisé, principalement tertiaire, en continuité du tissu existant. A notre sens, l'entrée de l'agglomération semble matérialisée plus au sud que le site ex-Hitachi. Le rond-point dit du Novotel marquant la jonction entre la RD 2020, la RD 326 et l'avenue de la pomme de Pin ne joue-t-il pas le rôle d'entrée sud de Métropole ? Cet équipement routier marque la limite nord avec la Sologne et ses espaces naturels. Les espaces plus au nord (site Hitachi et secteur nord de l'aire d'accueil des gens du voyage) appartiennent déjà à la Métropole et sont intégrés au tissu urbain, même s'ils assurent une transition.

A contrario, l'importante extension de la zone d'activité de la Saussaye à St Cyr en Val, sur des terres agricoles et naturelles nous paraît contradictoire avec l'OAP Paysage. A terme, la zone couvrira près de 300 ha pour une activité principalement industrielle. Or, la gestion des flux de circulation est un élément majeur dans la conception de la zone. Des enjeux de sécurité et de nuisances et un report des flux de circulation sur les RD 7, RD 108, RD 2020, sont à craindre pour et vers la communauté de communes des portes de Sologne et notamment les communes de Marcilly-en-Villette, La Ferté Saint-Aubin voire Jouy le Potier.

En ce qui concerne l'OAP dédiée à un parc photovoltaïque, le document prévoit les premières tables photovoltaïques à environ 25 mètres de l'axe central de la chaussée (10 m. jusqu'au pied du petit talus en bord de route, auxquels s'ajoutent 10 mètres de plantations et 5 mètres de piste autour du projet). A titre comparatif, la bande est fixée à 35 m au nord au niveau de ce que le PLUm qualifie « d'entrée de Métropole ». Deux questions s'imposent par rapport à ce site : la zone N ENR située au nord de l'OAP sera-t-elle destinée à une extension future du parc ? Une bande de recul de 25 mètres depuis l'axe de la RD 2020 est-elle suffisante pour assurer en premier lieu la sécurité, et la qualité des paysages ? Sur ce dernier point, diverses demandes abondent dans le sens de la création à moyen terme d'une liaison douce et touristique entre la CCPS et la Métropole. Cet équipement est notamment sollicité par la société TDA-Thalés pour une desserte de son site localisé entre La Ferté Saint-Aubin et Saint Cyr en Val et dans l'impossibilité d'être desservi par les transports en commun. La réduction de la bande de recul à 25 mètres pourrait compromettre les réserves foncières et porter atteinte à la sécurité des usagers.

Enfin, d'un point de vue plus global, plusieurs documents ne sont pas paginés ou ne disposent pas d'un sommaire (par exemple les pièces 1.3.1 ou 1.3.2) et des plans scannés et de mauvaise qualité sont intégrés dans les diverses pièces ce qui rend la lecture difficile (par exemple le plan du réseau d'eau potable de la commune de Saint-Cyr en Val, ou les périmètres de captage).

Pour ce qui concerne la concertation préalable, la délibération d'arrêt du projet relève à juste titre que l'ensemble des PPA ont par ailleurs été associés à la démarche au travers de réunions collectives ou de rendez-vous bilatéraux. Si les réunions se sont effectivement tenues, néanmoins, les PPA n'ont pu visualiser de documents permettant de contribuer ou de donner un avis précis sur le document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

EMET sur le projet de Plan Local d'Urbanisme métropolitain, arrêté le 29 avril 2021 par le Conseil métropolitain, un avis favorable sous réserve de la prise en compte des observations susvisées afin de lever les contradictions qui apparaissent sur l'aménagement du sud de la métropole, et qui suscitent une préoccupation importante pour la Communauté de Communes. Par ailleurs, la CCPS souhaite plus précisément pouvoir :

- Disposer d'une étude des flux de circulation entre la zone de la Saussaye et le territoire de la CCPS. Le Conseil attire l'attention de la Métropole sur l'importance d'entreprendre des aménagements routiers permettant de desservir la Saussaye et de se raccorder avec l'A71 existante, notamment en étudiant la possibilité d'une sortie d'autoroute supplémentaire. Par ailleurs, la connexion avec la gare SNCF de St Cyr-en-Val apparaît être un enjeu essentiel pour faciliter l'accès à la zone et en profiter pour améliorer la desserte pour les étudiants et les personnes qui effectuent leurs trajets domicile-lieu de travail.
- Obtenir des précisions sur les finalités de la mise en œuvre de l'article L.151-41 5° du Code de l'urbanisme sur les secteurs limitrophes de la CCPS, à savoir le site ex-Hitachi et le site au nord de l'aire d'accueil des gens du voyage appartenant au Département du Loiret sur la commune de Saint Cyr-en-Val.
- Disposer d'explications sur la zone Nemr située au nord de l'OAP et dédiée au parc photovoltaïque sur la commune de Saint Cyr-en-Val et de revoir à la hausse la bande de recul des constructions et installations sur ce même secteur. Outre l'intérêt du recul par rapport à l'insertion paysagère du site à l'entrée Nord du territoire de la CCPS et Sud pour la Métropole, cela permettra de pouvoir envisager un élargissement de la RD2020 et l'intégration attendue d'une voie douce permettant de relier les deux territoires.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 07/07/2021
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-74

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Modification en cours d'exécution n°2 au marché n°19CC08 relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Vu la délibération n°2019-04-50 du 10 juillet 2019 portant attribution du marché n°19CC08 relatif à l'élaboration du PLUi des Portes de Sologne,

Considérant qu'un approfondissement des résultats de l'étude sur les zones humides est nécessaire pour l'application de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLUi des Portes de Sologne et que les nouveaux travaux consistent à affiner certains secteurs et à en prospecter de nouveaux,

Le montant de la modification en cours d'exécution s'élève à 11 400,00€ HT. soit 13 800,00€ TTC représentant 7,11% du montant initial du marché.

L'ensemble des modifications en cours d'exécution s'élèvent à 24 300,00 € H.T. soit 29 160,00 € T.T.C représentant 15,15% du montant initial du marché.

Les autres dispositions contractuelles demeurent valables et inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution n°2 et tous les actes afférents.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT
Le Président
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-75

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Saisine de l'EPFLI dans le cadre de l'acquisition d'un local commercial sur la commune d'Ardon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'urbanisme,

Vu les statuts de l'EPFLI Foncier Coeur de France,

Vu la délibération du Conseil de communauté portant adhésion à l'EPFLI Foncier Coeur de France n°43-16 en date du 7 juin 2016,

Vu les pièces du dossier transmis,

La commune d'Ardon a souhaité faire intervenir l'EPFLI Foncier Coeur de France en vue de lui faire acquérir, porter et gérer le bien bâti « bar-tabac » situé sur son territoire, cadastré AC 78 (1056 m²) situé 10, route de Marcilly aux fins de redynamisation du centre-bourg. Le bar-tabac est fermé depuis mars 2020, la commune souhaite y installer un nouveau commerce.

Ce projet est conforme à la dynamique des politiques de territoires poursuivies par la CCPS.

Considérant que l'avis de la CCPS adhérente à l'EPFLI, est requis sur le projet de ses communes membres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le projet de la commune d'Ardon afin qu'elle sollicite l'intervention de l'EPFLI Foncier Coeur de France pour acquérir et porter le bien cadastré AC 78 situé 10, route de Marcilly aux fins de redynamisation du centre-bourg.

PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la commune d'Ardon et à l'EPFLI Foncier Coeur de France.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT
Le Président
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-76

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Constitution d'une servitude de passage grevant la parcelle AY 167 (Rabolière) au profit de la parcelle AY 168 (ASAD)

Vu le Code Général de la propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 2122-4,

Vu le bail à construction consenti le 06 septembre 1990 par la commune de La Ferté Saint-Aubin au profit de LogemLoiret puis de l'association « La Rabolière »,

Vu l'avenant audit bail en date du 9 juillet 1998,

Vu la résiliation partielle en date du 21 septembre 2005,

Vu l'acte portant cession des droits et obligations tirés du bail à construction de logemLoiret à l'Association en date du 26 septembre 2013,

Vu la délibération n° 2021-03-32 de la CCPS décidant l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré AY 167 (2.982 m²) situé 109 boulevard Maréchal Joffre à La Ferté Saint-Aubin en date du 25 mai 2021,

L'ensemble immobilier « La Rabolière » a été édifié rue Maréchal Joffre à La Ferté Saint-Aubin. Le site comprend la parcelle AY 167, supportant l'ancienne résidence temporaire pour personnes âgées et la parcelle AY 168, supportant l'Association de Soins et d'Aides à Domicile (ASAD).

La parcelle AY 168 reste appartenir à la mairie de La Ferté Saint-Aubin. Or, cette parcelle ne bénéficie pas d'un accès direct au domaine public. Au regard de l'activité existante, et pour permettre à l'Association d'accéder à ses locaux, la CCPS concède à l'ASAD une servitude de passage qui viendra compléter l'acte de vente.

La servitude de passage s'exercera sur la parcelle AY 167 dénommée « fond servant » pour permettre d'accéder à la parcelle AY 168 dénommée « fonds dominant », tel qu'indiqué sur le plan ci-annexé.

La constitution de cette servitude est établie conformément aux dispositions de l'article L. 2122-4 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques qui dispose que « des servitudes établies par conventions passées entre les propriétaires, conformément à l'article 639 du code civil, peuvent grever des biens des personnes publiques mentionnées à l'article L. 1, qui relèvent du domaine public, dans la mesure où leur existence est compatible avec l'affectation de ceux de ces biens sur lesquels ces servitudes s'exercent ».

Par ailleurs, il est précisé, sans que cela fasse l'objet d'une servitude, que la CCPS continuera à permettre à l'ASAD l'utilisation du stationnement existant rue de la Libération, et positionné sur la parcelle AY 167, tant que ce stationnement sera compatible avec l'activité qui sera développée sur la parcelle AY167.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle AY 167 dénommée « fond servant » au profit de la parcelle AY 168 dénommée « fonds dominant », tel qu'indiqué sur le plan ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires,

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-77

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Déclassement du Domaine Public de la parcelle BN 690 (BN 733 après division) située rue Sadie CARNOT sur la commune de la Ferté Saint-Aubin

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

La Communauté de Communes est propriétaire du terrain situé rue Sadi CARNOT sur la commune de la Ferté Saint-Aubin, cadastré BN 690 d'une surface de 1 770 m².

Pour permettre à l'intercommunalité de disposer d'une partie de ce bien, en vue de sa cession envers l'entreprise BLM, le conseil communautaire doit de se prononcer sur la désaffectation de 276 m² sur les 1 770 m² de la parcelle cadastrée BN 690 (devenue BN 733), selon le plan ci-dessous :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESAFFECTE les 276 m² des 1 770 m² la parcelle cadastrée BN 690 (devenue BN 733) prévus à la vente envers l'entreprise BLM ;

PRONONCE le déclassement de cette parcelle du domaine public et de l'intégrer au domaine privé intercommunal.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT
Le Président
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-78

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Cession d'une partie de la parcelle BN 690 (BN 733 après division) à l'entreprise BLM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'estimation des Domaines en date du 09 septembre 2020,

Vu la lettre d'intention de Monsieur Florian LEBRUN de la société BLM du 10 septembre 2020 portant sur acquisition de la parcelle.

Vu la délibération de la commune de la Ferté Saint-Aubin en date du 18 décembre 2020,

La Communauté de Communes est propriétaire d'un terrain non bâti situé rue Sadie CARNOT, BN 690 dans la zone d'activité de Mérignan.

La société BLM (fabrication de béton prêt à l'emploi) actuellement située dans la zone d'activité de la Chavannerie sur une parcelle de 5 000 m² souhaite développer son activité et moderniser ses installations (avec notamment l'achat d'une nouvelle centrale à béton) en acquérant une parcelle plus importante.

Ce terrain cité précédemment a été présenté à la société lors d'une visite et correspond à leurs critères. Il est situé dans un secteur viabilisé comportant la voirie et les réseaux.

Le terrain où doit s'installer l'entreprise porte sur des parcelles appartenant principalement à la commune de La Ferté Saint-Aubin, qui a délibéré en faveur de cette cession le 18 décembre 2020. Toutefois, une emprise de 276 m² à prendre sur les 1 770 m² de la parcelle BN 690. Cette emprise sera cadastrée BN 733 après division.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le



ID : 045-200005932-20210630-2021_04_78-DE

Un accord a été trouvé pour vendre la parcelle à hauteur de 13 € du m² soit 3 588 €, conformément à l'avis du Service des Domaines, en date du 9 septembre 2020. L'acquéreur prendra le bien en l'état et supportera les frais d'acte notarié. De son côté, la CC des Portes de Sologne procède au bornage de la parcelle à ses frais.

Ce projet a été présenté en commission développement économique et touristique le 22 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CEDE la parcelle BN 733 (issue de BN 690) au prix de 13 € du m² soit 3 588 € à la société BLM, les frais d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir,

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-79

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'ESC natation

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 61-1 qui dispose que la mise à disposition de fonctionnaires est possible auprès des organismes contribuant à la mise en œuvre d'une politique de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics administratifs pour l'exercice des seules missions de service public confiées à ces organismes,

Vu le décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

La Communauté de Communes des Portes de Sologne exerce, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaires ». Le Complexe Aquatique « Le CUBE », service communautaire, propose un service public dans le domaine du sport aquatique qui s'articule autour d'activités telles que le sport-santé et l'enseignement de la natation, et s'est inscrit depuis plusieurs années dans le dispositif national « J'apprends à nager ».

Le Club ESC NATATION par son projet associatif et sportif ainsi que par ses statuts, exerce une mission de service public consubstantielle à la reconnaissance d'utilité publique de la fédération française de natation auprès de laquelle il est affilié et agréé. En partenariat avec la CCPS, il propose des activités telles que l'encadrement et la sécurisation de la pratique de la natation, l'enseignement de la natation (participation à la lutte contre les noyades et

mission de service de la CCPS), la promotion de la santé par le sport, l'incitation à la pratique sportive comme facteur d'intégration et de cohésion sociale.

Enfin, le club ESC NATATION peut contribuer à la recherche de piste d'économie dans le cadre du fonctionnement du CUBE et notamment sur le poste « masse salariale » (dépense la plus importante en charge de fonctionnement) en demandant la mise à disposition de personnel dans le cadre de l'apprentissage de la natation, et sachant que cette mise à disposition exclura la possibilité de versement d'une subvention à l'association.

C'est dans cette démarche qu'il est proposé à l'assemblée d'approuver la convention de mise à disposition de l'agent communautaire, Educateur sportif des APS, auprès du Club ESC NATATION, pour une durée hebdomadaire de 14 heures. Cette mise à disposition est prévue pour une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition pour une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2021 à hauteur de 14 heures hebdomadaires

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2021-04-80

Séance du 30 juin 2021

Nombre de conseillers

Exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

L'An Deux Mille vingt et un, le 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 24 juin 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT.

ABSENT : M. Didier BRAULT

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : – Emploi saisonnier – Complexe aquatique le CUBE

Vu l'article 3 (2°) sur l'accroissement saisonnier d'activité de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

L'ouverture d'une restauration rapide au CUBE permet d'offrir aux usagers un service de base composé de glaces et de boissons pendant la période estivale. Afin d'assurer l'ouverture et le fonctionnement de ce service, il convient de recruter un adjoint technique à temps complet sur cette période.

Missions : tenue du stand de vente directe de glaces et de boissons

- Assurer la vente directe de glaces et de boissons aux usagers
- Gérer le réassort des produits vendus avec les fournisseurs
- Etablir un bilan des ventes et des produits
- Préparer les commandes – état des stocks
- Garantir et contrôler la conservation des produits
- Réassortir les congélateurs chaque jour en respectant la chaîne du froid
- Renseigner les produits épuisés en fin de saison
- Nettoyer/désinfecter et mettre en place quotidiennement le point de vente
- **Gestion annexe** : préparation avec le régisseur et intégration du résultat du snack au résultat du CUBE, établissement des résultats par dégagement, détails des tarifs vendus, bordereau en numéraire, sécurisation des fonds au coffre, établissement des mandats administratifs

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

 SLO

ID : 045-200005932-20210630-2021_04_80-DE

Le recrutement se fera par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique soit IB 354 IM 332 sur la base de l'article 3-2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La durée de contrat est prévue du 2/07/2021 au 31/08/2021 soit 2 mois à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

RECRUTE un adjoint technique pour la période du 2 juillet au 31 août 2021, dont les crédits sont prévus au budget primitif 2021, chapitre 012 – 64131 :

AUTORISE le versement d'indemnités horaires de travaux supplémentaires (IHTS, IDJF),

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer les contrats correspondants

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 05/07/2021
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT